

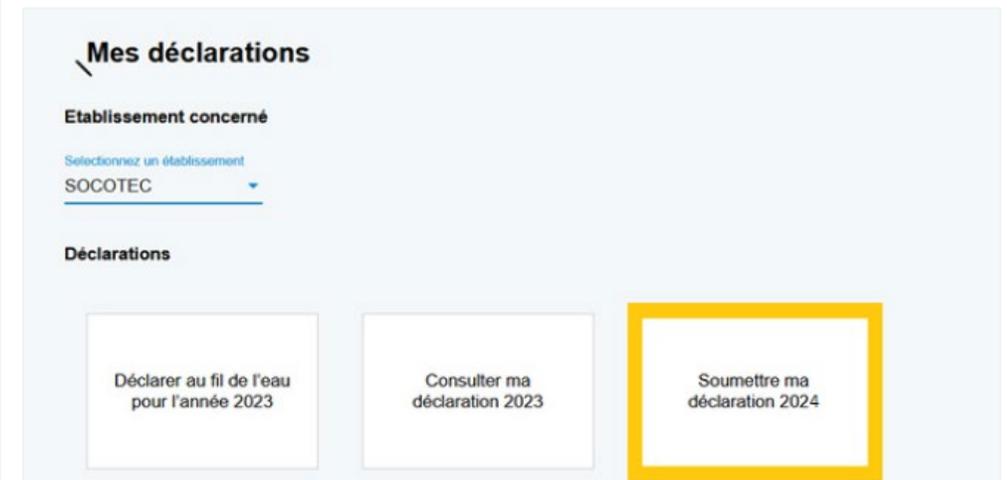
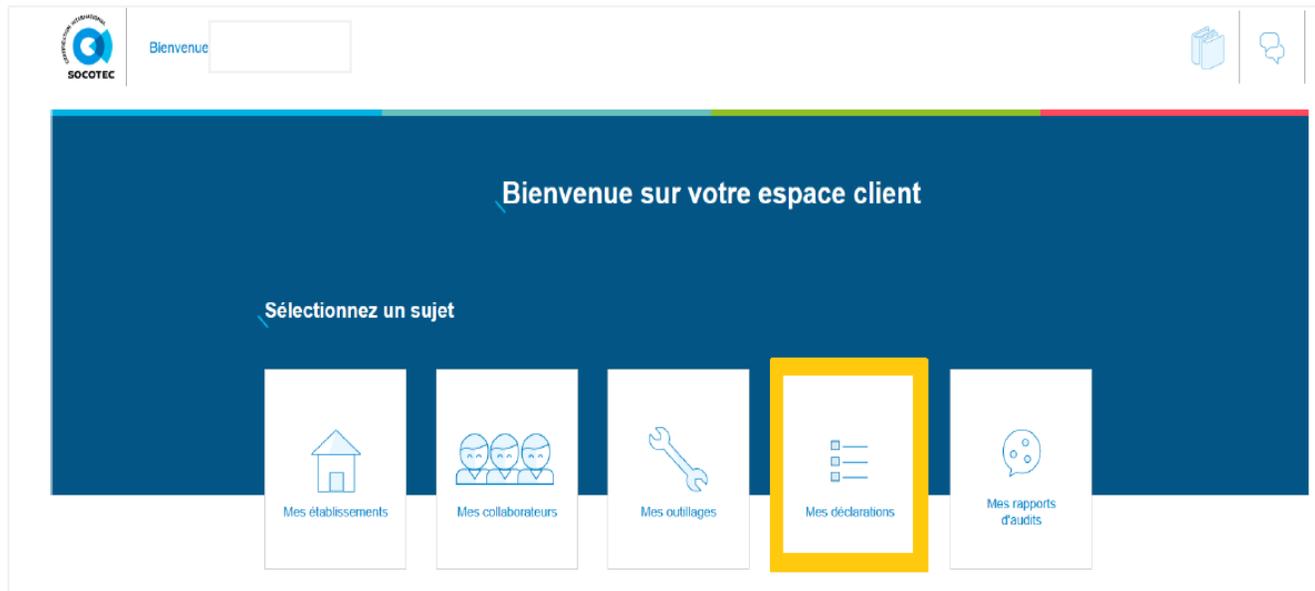
DÉCLARATION ANNUELLE DES FLUIDES FRIGORIGÈNES

Tutoriel BlueTrust Certifluides



BLUETRUST CERTIFLUIDE | SOUMETTRE UNE DÉCLARATION

1. Identifiez-vous sur BlueTrust Certifluide, un espace dédié à la gestion de vos attestations de capacité <https://blue-trust-certifluide.socotec.fr/login>
2. Allez dans la rubrique « Ma déclaration » pour soumettre votre déclaration



BLUETRUST CERTIFLUIDE | MODIFIER OU AJOUTER UN FLUIDE

Cette étape vous permet de modifier une ligne existante ou d'ajouter un fluide

Déclaration annuelle

Code gaz	Fluide neuf Au 1er janvier	Au 31 décembre	Fluide usagé Au 1er janvier	Au 31 décembre	Alerte / valeur saisie	Statut de soumission	Détails	Supprimer
R410A	0.0	0.0	0.0	0.0	VALID			
+ Ajouter un fluide								

[Retour](#) [Soumettre](#)

BLUETRUST CERTIFLUIDE | SAISIR LE STOCK DE FLUIDES

1. Choisissez le type de fluide concerné
2. Saisissez votre stock au 1^{er} janvier ainsi que les quantités acquises au cours de l'année

Fluide concerné

Fluide neuf

Stock de fluides neufs détenu au 1er janvier	0	kg	
Quantité acquise sur le territoire national	10	kg	> Stock au 1^{er} janvier 2024
Quantité acquise depuis un pays de l'UE	0	kg	> Fluide acheté au cours de l'année 2024
Quantité acquise depuis un pays hors de l'UE	0	kg	

BLUETRUST CERTIFLUIDE | SAISIR LES QUANTITÉS CHARGÉES

1. Une distinction est faite entre les quantités
 - chargées lors de la mise en service (lors de l'installation neuve)
 - chargées en maintenance (lors d'une opération de maintenance d'un équipement)
2. Complétez ces 2 champs
3. La quantité totale est calculée automatiquement

Quantité chargée		kg
dont chargé en mise en service d'équipements	0	kg
dont chargé en maintenance d'équipements	5	kg

BLUETRUST CERTIFLUIDE | SAISIR LES QUANTITÉS CÉDÉES

1. Indiquez le stock au 31 décembre
2. L'écart se calcule lors de la validation de la dernière étape

Quantité cédée à d'autres opérateurs

Nom de la société	Siret	Quantité	
SOCIETE ATTESTEE	00000000000000	0	kg 

[+ Ajouter un destinataire](#)

Stock de fluides neufs détenus au 31 décembre (pesée) 5.0 kg

Ecart 0.0 %

BLUETRUST CERTIFLUIDE | SAISIR LE STOCK DE FLUIDES USAGÉS

Fluide usagé

Stock de fluides usagés détenu au 1er janvier kg

Quantité récupérée

dont sur des équipements hors d'usage

dont récupéré en maintenance d'équipements kg

Quantité recyclée kg



Pour la catégorie 5 (véhicule)

- Stock de fluide usagé = zéro
- Qté récupérée = Qté recyclée

BLUETRUST CERTIFLUIDE | SAISIR LA QUANTITÉ REMISE AUX FOURNISSEURS

Quantité remise aux fournisseurs (distributeurs)

Nom de la société	Siret	Quantité	
DISTRIBUTEUR	00000000000000	8	<input type="text" value="kg"/> 

[+ Ajouter un destinataire](#)

Quantité régénérée

[+ Ajouter un destinataire](#)

Quantité détruite

[+ Ajouter un destinataire](#)

Stock de fluides usagés détenu au 31 décembre

BLUETRUST CERTIFLUIDE | VALIDER LA DÉCLARATION

1. Les écarts sont calculés une fois les données validées
2. Marge de tolérance 15%
3. En cas d'écart > 15%, une justification vous sera demandée



4. Vérifiez votre déclaration
5. Cliquez sur **“Soumettre”** pour **valider définitivement** votre déclaration
6. Cliquez sur **“Retour”** pour revenir sur votre tableau de bord

Déclaration annuelle									
Code gaz	Fluide neuf		Fluide usagé		Alerte / valeur saisie	Statut de soumission	Détails	Supprimer	
	Au 1er janvier	Au 31 décembre	Au 1er janvier	Au 31 décembre					
R410A	0.0	5.0	0.0	0.0	VALID	ooc			
+ Ajouter un fluide									
					Retour		Soumettre		

BLUETRUST CERTIFLUIDE | CONFORMITÉ DE LA DÉCLARATION

1. Nos équipes vérifient la **conformité de votre déclaration** avant de la valider
2. Vous recevez un **email de confirmation** dans les jours qui suivent la soumission de votre déclaration

Pour toute question concernant votre déclaration, contactez notre équipe dédiée par [email](#) ou au 01 41 45 08 80



QUESTIONS FRÉQUENTES

- Où trouver notre numéro de capacité ?
 - J'ai créé ma société il y a 6 mois et j'ai acheté une bouteille de R32 que je n'ai pas utilisée. Comment remplir ma déclaration ?
 - Si on a un écart de plus de 15 %, est-il possible de revenir en arrière sur la plateforme Certi'Fluide pour apporter des corrections avant soumission ?
 - Si on a utilisé 150 grammes de fluide par exemple, faut-il mettre 0 kg en quantité ?
 - Quelle est la date limite pour la déclaration ? Que se passe-t-il si je suis en retard ?
 - J'ai obtenu ma capacité en fin d'année 2024, dois-je faire une déclaration ?
 - Je n'ai rien manipulé cette année, dois-je faire une déclaration ?
 - Dois-je déclarer les gaz achetés pour un sous-traitant qui est qualifié avec son entreprise ?
- Dans la rubrique « Mes certifications »
 - Dans votre cas : stock au 1er janvier = zéro, quantité acquise = 9kg (bouteille R32 standard), et stock au 31 décembre = 9kg. Valider et soumettre
 - Oui, vous pouvez modifier la déclaration grâce à l'icône représentant un stylo
 - Il faut arrondir à 1 chiffre après la virgule. Dans votre cas : 0,1 kg
 - Si votre déclaration n'est pas soumise au 31 janvier 2024, votre capacité peut être suspendue temporairement le temps que vous la régularisiez
 - Oui. La déclaration doit être réalisée même si votre attestation a été délivrée en fin d'année (manipulation ou achats possibles jusqu'au 31 décembre 2024)
 - Oui. La déclaration des fluides est obligatoire même si aucun fluide n'a été manipulé. Ne pas oublier de déclarer les achats éventuels
 - Oui, déclarer le fluide acheté puis cédé à l'entreprise concernée (champ "quantité cédée")

QUESTIONS FRÉQUENTES

- Faut-il déclarer le fluide préchargé dans les équipements ?
 - Non. Le fluide contenu dans les équipements n'est pas à déclarer
 - Non, déclarez uniquement le R32 manipulé
- Si je n'ai manipulé que du R32, dois-je faire une déclaration à 0 pour les autres fluides ?
 - La déclaration concerne les mouvements de fluides frigorigènes uniquement
 - La déclaration actuelle est la 2022
- Pour la déclaration, est-il obligatoire de fournir la révision du matériel ?
 - Indiquez "quantité acquise sur le territoire national" et renseignez la même valeur dans "Stock neuf au 31 décembre 2024"
- En janvier 2023, faut-il soumettre la déclaration 2022 ou 2023 ?
 - Il vous faut déclarer le fluide acheté, récupéré, chargé et l'état des stocks au 1er janvier et 31 décembre 2024
- Si je dispose d'une bouteille neuve non ouverte, que dois-je déclarer ?
 - Le champ "justifier un écart" disponible
- Je n'ai jamais fait de déclarations, que dois-je faire ?
- Comment déclarer des bouteilles vannes défectueuses ou des bouteilles vides de 8,5 kg perdues ?

Pour toute autre question concernant votre déclaration, contactez notre équipe dédiée par [email](#) ou au 01 41 45 08 80